

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

11 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 11 MARS 2025 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Priorités du semestre européen dans le domaine de la culture – quelles avancées pour la rémunération et les conditions de travail des artistes?»	4
1.2	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles se déclare-t-elle encore entité hospitalière?»	6
1.3	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Cinquante ans du décret du 8 avril 1976 fixant les conditions de reconnaissance et d’octroi de subventions aux organisations d’éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs»	8
1.4	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Tradition du “mai” de Bertrix et sa reconnaissance comme patrimoine immatériel».....	9
1.5	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Accessibilité des musées pour les personnes autistes en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	11
1.6	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Féminisation de l'art urbain en Fédération Wallonie-Bruxelles»	12
1.7	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Soutien et respect de la parole des femmes dans le cinéma».....	14
1.8	Question de M. Hervé Fiévet, intitulée «Soutien aux auteurs de bandes dessinées».....	16
1.9	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Transparence dans le secteur théâtral».....	18
1.10	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Transparence des données dans le secteur théâtral».....	18
1.11	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Reconnaissance et subventionnement des centres d’archives privées»	22
1.12	Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Situation des artistes émergents en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	24
1.13	Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Financement des festivals de musique»	26

1.14	Question de Mme Geneviève Lazonon, intitulée «La culture, un pilier de la démocratie»	26
1.15	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Cris d’alerte du secteur culturel aux Magritte du cinéma et dans une carte blanche» 26	
1.16	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Préservation du rôle critique et démocratique de la culture»	27
1.17	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Fréquentation des salles de cinéma».....	34
1.18	Question de Mme Geneviève Lazonon, intitulée «Programme “Auteurs en classe”»	36
1.19	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Festival international du film de comédie de Liège (FIFCL)».....	38
1.20	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Impact du Plan “Oxygène” sur la culture liégeoise».....	41
1.21	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Défis rencontrés par les organisateurs de la cérémonie des Magritte».....	42
2	Ordre des travaux	44

Présidence de M. Bruno Lefèvre, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 12h35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Priorités du semestre européen dans le domaine de la culture – quelles avancées pour la rémunération et les conditions de travail des artistes?»

Mme Isabella Greco (PS). – Lors de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, un important travail a été mené dans le domaine culturel et notamment sur la rémunération des artistes. Plusieurs pistes ont été envisagées afin de faire évoluer la situation et de parvenir à une forme de régulation européenne.

La rémunération des artistes est cruciale pour la survie des principaux intéressés et également pour garantir la diversité des expressions culturelles. Des problèmes ont toujours existé, mais ils sont aujourd'hui amplifiés par l'influence des grandes plateformes et des géants du numérique.

Madame la Ministre-Présidente, le travail entamé lors de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne s'est-il poursuivi lors des présidences hongroise et polonaise? Quel est l'état d'avancement de ce dossier et quelles sont les perspectives d'avenir? La Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles continuent-elles à défendre une position claire concernant la rémunération des artistes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question met en lumière une thématique qui a en effet été portée durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Les questions spécifiques liées au statut des artistes dans les différents États membres de même que les pratiques équitables relatives aux rémunérations des artistes et à l'égalité des genres ont ainsi été abordées lors du séminaire que la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé le 16 mai 2024 au Palais des Académies.

Cet événement a marqué un tournant en rassemblant pour la première fois des représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen, issus des filières de la culture et de l'emploi, afin de parler de ce sujet. Durant la présidence hongroise, les travaux du Conseil de l'Union européenne se sont concentrés sur l'accès à la culture, la protection du patrimoine

dans les relations extérieures de l'Union européenne et le rôle social des bibliothèques.

Conformément aux recommandations formulées en 2023 par le groupe de travail européen consacré au statut et aux conditions de travail des artistes, la Commission européenne s'est attelée à faire aboutir le projet de cartographie des statuts d'artistes et des mesures relatives à la protection sociale, aux relations de travail, à la formation ou encore à la liberté artistique dans les 27 États membres. L'Administration générale de la culture (AGC) a d'ailleurs pris une part active à ce groupe d'experts. La plateforme «*This Is How We Work*», pilotée par Creatives Unite, met à la disposition des professionnels et des pouvoirs publics des informations relatives à ce sujet en se basant sur les contributions des correspondants nationaux, dont l'AGC fait partie.

La présidence polonaise, qui a débuté le 1^{er} janvier 2025, s'est également saisie de la question et travaille actuellement avec les États membres sur les conclusions du Conseil européen à propos du début de carrière des jeunes artistes. Elle propose également de procéder à une révision des conclusions adoptées en 2014 par le Conseil européen au sujet de la mobilité des artistes et le multilinguisme, soit des aspects fondamentaux des conditions de travail pour le secteur culturel dans le contexte européen. Une réunion informelle des ministres de la Culture se tiendra sous la présidence polonaise, les 7 et 8 avril 2025 à Varsovie, et portera sur l'état du marché du travail artistique en Europe; elle sera suivie d'une conférence sur les jeunes artistes en lien avec le projet de conclusions du Conseil européen. La Communauté flamande y représentera la Belgique.

Concernant les perspectives, les États membres seront amenés à se prononcer dans les mois à venir sur les grands axes d'un cadre stratégique européen de la culture, aussi appelé «*Boussole culturelle*», et à définir les dossiers prioritaires du prochain programme de travail pour la culture 2027-2030 établi par le Conseil européen. Le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne sera d'ailleurs négocié et comprendra de grands changements structurels dans l'organisation et la gestion du budget. Les conditions de travail des artistes et la rémunération des travailleurs de la culture devraient rester – je l'espère et je le défendrai – une des priorités des grands chantiers de la culture.

Le Parlement européen et la Commission européenne poursuivront, quant à eux, leur travail lié à la résolution 2023/2051 du Parlement européen du 21 novembre 2023 contenant des recommandations à la Commission sur un cadre de l'Union pour la situation sociale et professionnelle des artistes et des travailleurs du secteur de la culture et de la création. Une réunion de travail sera organisée par la Commission avec les États membres les 6 et 7 mai 2025.

En ce qui concerne le rôle de la Belgique, singulièrement celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes considérés en Europe comme l'un des pays particulièrement attentifs à la condition sociale et économique des travailleurs de la

culture. Il n'en demeure pas moins que la précarité est encore très présente dans ce secteur qui est amené à réinventer ses modes de fonctionnement, de production, de création et d'interactions avec le public face aux évolutions technologiques majeures. Le secteur doit relever plusieurs défis, qu'il s'agisse des droits d'auteur, de la découvrabilité des contenus ou de la juste rémunération des créateurs.

Enfin, s'agissant des politiques culturelles que j'entends mener en Fédération Wallonie-Bruxelles, la meilleure connaissance des conditions de travail des artistes et l'amélioration de celles-ci constituent une priorité transversale, déterminante non seulement pour les secteurs de la création artistique – théâtre, danse, cirque, musique, arts plastiques, cinéma, lettres et livres –, mais aussi, par ricochet dans la chaîne culturelle, pour tous les secteurs culturels et leurs publics.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez mentionné votre volonté de défendre les artistes. C'est vraiment dans cette optique-là que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'inscrire. Comme pour tout le monde, le salaire est le nerf de la guerre: quand un artiste cherche à vivre de son talent, il lui est difficile de boucler les fins de mois. Il faut donc accorder une attention particulière aux conditions de vie de nos artistes, afin qu'ils puissent vivre de leur art et nous apporter cette culture indispensable à notre société.

1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles se déclare-t-elle encore entité hospitalière?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le 21 mars 2018, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière». Cette résolution demande au gouvernement de marquer une opposition à toute forme de violation des droits humains, de garantir l'accès des personnes migrantes aux institutions éducatives et culturelles et de poursuivre et amplifier une série d'actions concrètes, notamment liées aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ou à l'enseignement supérieur. Elle souligne l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à promouvoir des valeurs d'accueil, de solidarité et de respect des droits fondamentaux.

Cependant, les développements récents au niveau fédéral suscitent des préoccupations quant à la cohérence de ces engagements avec les politiques nationales. En effet, sous l'impulsion de la N-VA, le gouvernement Arizona a annoncé un durcissement sans précédent de la politique migratoire belge. Parmi les mesures envisagées figurent la réduction du nombre de places d'accueil, la fouille des téléphones portables, les visites domiciliaires, des conditions plus strictes pour le regroupement familial ou une augmentation des coûts de demande de régularisation. Il sera à la fois plus difficile d'arriver en Belgique et surtout d'y rester.

Madame la Ministre-Présidente, ces orientations semblent en totale contradiction avec les principes défendus par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'entité hospitalière. Elles risquent à la fois d'alimenter un climat de méfiance et de stigmatisation envers les migrants et de compromettre les efforts consentis pour assurer un accueil digne et respectueux des droits humains sur notre territoire. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle concilier sa déclaration de principe avec les récentes mesures restrictives adoptées par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'asile et la migration? Votre parti fait partie des gouvernements de ces deux niveaux de pouvoir.

Quelles actions concrètes le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-il d'instaurer pour atténuer les conséquences de ces mesures sur les personnes migrantes présentes sur notre territoire? Qu'en est-il de la mise en œuvre de cette importante résolution? Il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles réaffirme un engagement fort en faveur d'une politique migratoire humaine et respectueuse des droits fondamentaux, en cohérence avec la résolution adoptée en 2018.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – En 2018, le Parlement a adopté en séance plénière la résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière», sur la base d'une proposition portée, notamment, par deux membres de ma formation politique, à l'époque le cdH, Maxime Prévot et Véronique Salvi. Cet engagement de 2018 n'est absolument pas remis en question par notre gouvernement. La Déclaration de politique communautaire (DPC) y reste fidèle. En effet, elle réaffirme la volonté d'exercer la démocratie avec un socle commun des valeurs universelles telles que l'universalité des droits humains et des libertés, l'égalité des femmes et des hommes, la neutralité de l'État, la liberté de religion et d'opinion, la légitimité du débat critique et la liberté de conscience. La DPC se fonde aussi sur la volonté commune d'organiser un espace démocratique et solidaire. En cohérence, le gouvernement, à l'initiative de la ministre Lescrenier, a récemment débloqué les budgets nécessaires pour poursuivre l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, avec le Plan «MENA».

Pour rappel, ce plan s'articule autour de quatre axes: les services et l'hébergement; l'accueil familial; l'accompagnement à l'autonomie; l'accompagnement socio-éducatif des MENA en errance. Ce dernier axe consiste à loger, accueillir et accompagner ces jeunes qui arrivent sur notre territoire.

Par ailleurs, les dispositifs d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants (DASPA) et le dispositif de français langue d'apprentissage (FLA) sont toujours actifs dans notre système éducatif, afin de soutenir les élèves primo-arrivants dans leur scolarité. Le secteur culturel s'engage également dans la lutte contre le racisme et les discriminations. La culture est un levier important de l'intégration

et de l'émancipation. Le gouvernement sera particulièrement attentif à soutenir les projets d'insertion et d'égalité. L'éducation permanente participe aux mêmes objectifs.

La volonté de mon gouvernement d'instaurer un référent «fair-play» dans chaque fédération sportive a aussi pour objectif de faire en sorte que l'hospitalité s'incarne également dans le sport, tant sur les terrains que dans les vestiaires, par la lutte contre les discriminations et la violence.

Je suis particulièrement attachée à ce que notre Fédération Wallonie-Bruxelles soit et reste une entité hospitalière. Monsieur le Député, soyez assuré qu'en tant que ministre-présidente, je veillerai à ce qu'il en soit ainsi dans toutes les compétences de notre institution.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, certains éléments que vous avez cités sont positifs. Cependant, il faut rappeler le contexte dans lequel cette déclaration de principe a eu lieu en 2018, à savoir des contrôles dans les institutions culturelles avec l'arrestation de personnes n'ayant pas de droit de séjour. Récemment, à Verviers, une dame a fait l'objet d'un contrôle dans un bus. Elle n'avait pas de papiers et s'est retrouvée dans un centre fermé.

Le fait de se déclarer entité hospitalière consiste à venir en aide et à assurer le respect des droits humains. Vous avez réaffirmé le respect de cette déclaration de principe, j'en prends acte et je vous en remercie. Toutefois, ce travail d'ouverture sera confronté à une politique fédérale extrêmement répressive. Cela reviendra à apporter de l'eau dans un désert aride et sec, celui de l'Arizona, qui ne causera, je l'espère, pas trop d'atteintes aux droits fondamentaux.

(M. Gaëtan Van Goïdsenhoven, vice-président, prend la présidence)

1.3 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Cinquante ans du décret du 8 avril 1976 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Si le texte légal qui encadre aujourd'hui la reconnaissance et le subventionnement des associations d'éducation permanente date de 2003, le premier décret de la Communauté française dans ce domaine est bien plus ancien, puisqu'il remonte à 1976. L'année prochaine, nous fêterons donc les cinquante ans de la législation qui consacre ce secteur. Au cœur d'une époque traversée par de nombreuses crises et où la formation citoyenne n'a jamais semblé aussi nécessaire, ce moment symbolique pourrait être important à célébrer. Il permettrait non seulement de mettre en avant l'apport sociétal considérable des associations d'éducation permanente au cours des cinq dernières décennies, mais aussi de discuter avec celles-ci des réponses à apporter aux grandes difficultés auxquelles les sociétés démocratiques sont confrontées.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous reçu une proposition du secteur ou de vos services à ce sujet? Envisagez-vous de préparer un ou plusieurs événements pour marquer le cinquantenaire du décret du 8 avril 1976 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations d'éducation permanente des adultes en général et aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs? Le cas échéant, avez-vous déjà réfléchi à une méthode de travail pour associer le secteur à vos projets?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Le décret de 1976 a été abrogé par le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Toutefois, les premiers textes relatifs à l'éducation permanente datent de 1921, témoignant ainsi d'une longue tradition d'engagement en faveur de la formation citoyenne et de l'émancipation collective.

Consciente du rôle essentiel que joue ce secteur dans notre société, j'ai discuté avec les membres du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), en particulier lors de notre rencontre du 19 février dernier. Ce moment précieux m'a permis d'entendre leurs préoccupations et leurs attentes quant aux évolutions nécessaires.

Le secteur de l'éducation permanente fera l'objet d'une évaluation dès l'automne 2025, laquelle pourrait déboucher sur des ajustements, en 2026, dans une logique d'amélioration. La conjonction de l'anniversaire du décret de 1976 et de la réception des résultats de l'évaluation serait, en effet, une belle occasion de mettre en lumière un secteur parfois mal connu. J'évoquerai cette possibilité avec les membres du CSEP. Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur cet anniversaire, Monsieur le Député.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je ressens votre sensibilité au travail du secteur. Si cette suggestion peut faire en sorte que nous mettions en valeur le secteur, c'est excellent. Je vous remercie pour votre implication dans ce dossier.

(M. Bruno Lefèbre, président, reprend la présidence)

1.4 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Tradition du «mai» de Bertrix et sa reconnaissance comme patrimoine immatériel»

M. Guillaume Soupert (MR). – À Bertrix, une tradition ancienne perdure: tous les six ans, après les élections communales, la commune célèbre la plantation d'un «mai», un épicéa de plusieurs mètres de hauteur, dans le jardin des élus locaux. Autrefois, cette coutume permettait de signaler le domicile des nouveaux élus. Aujourd'hui, elle symbolise l'ancrage des valeurs locales, comme le renouveau, la croissance et l'espoir pour la ville.

Bien que cette tradition soit de moins en moins pratiquée, Bertrix demeure l'une des dernières communes à la perpétuer. La commune aspire d'ailleurs à faire reconnaître cette tradition au titre de patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été sollicitée pour la reconnaissance de cette tradition en tant que patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles? D'autres communes perpétuent-elles des traditions similaires? Quelles mesures prenez-vous pour soutenir et encourager la préservation et la valorisation de telles pratiques folkloriques à l'échelon local?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La commune de Bertix n'a pas sollicité mon administration pour la reconnaissance de cette réjouissante tradition.

S'agissant de traditions similaires, la plantation du Meyboom figure dans la liste des événements emblématiques du patrimoine culturel immatériel (PCI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2005 et fait également partie de l'ensemble «Géants et dragons processionnels de Belgique et de France», inscrit en 2008 sur la liste représentative du PCI de l'humanité de l'UNESCO. En 2017, la Région de Bruxelles-Capitale a également inscrit cet événement à l'inventaire de son PCI. Il n'y a, à ma connaissance, pas d'autres traditions similaires inscrites sur la liste de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le soutien du PCI est un sujet régulièrement abordé dans cette commission. Je resterai donc succincte en rappelant que le décret du 7 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2024 établissant les modalités de mise en œuvre du décret du 7 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel prévoient plusieurs dispositifs de soutien pour la préservation et la promotion des éléments inscrits sur la liste de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il existe tout d'abord un dispositif de subvention culturelle quadriennale qui vise des ateliers d'échange et de réseautage autour du PCI, communément appelés «Ateliers de PCI». Ensuite, des subventions ponctuelles sont destinées aux éléments du patrimoine immatériel qui sont déjà reconnus comme emblématiques, ainsi qu'aux Ateliers de PCI dans le cadre de projets particuliers menés en partenariat avec au moins une communauté de PCI. Les missions soutenues sont la promotion, la transmission, l'identification des PCI sur le territoire et la mise en œuvre de mesures de sauvegarde.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, d'avoir rappelé le décret du 7 septembre 2023 et son arrêté d'exécution. Le but de la commune de Bertrix et de ses élus est visiblement de faire reconnaître leur

tradition. Je ne doute donc pas qu'ils pourront compter sur votre soutien et sur celui de votre cabinet.

1.5 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Accessibilité des musées pour les personnes autistes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – L'accès à la culture est fondamental. Or, de nombreuses familles ayant un proche autiste ont des difficultés à visiter les musées dans de bonnes conditions. Certains établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont déjà pris des initiatives intéressantes. Par exemple, le Musée Gaspar, situé à Arlon, met à disposition un plan détaillé pour guider les visiteurs autistes. Le Musée Archéologique d'Arlon informe quant à lui les visiteurs des fortes heures d'affluence, ce qui permet aux visiteurs autistes de venir à des heures plus calmes. De telles mesures restent cependant encore limitées. Une approche globale permettrait d'étendre ces bonnes pratiques à tous les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle permettrait aussi de prévoir l'utilisation de supports multisensoriels, la création de plans sensoriels ou encore la formation du personnel.

Madame la Ministre-Présidente, existe-t-il une politique spécifique visant à garantir l'accessibilité des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux personnes autistes? Quels sont les dispositifs concrets existants? Quelles actions avez-vous entreprises pour encourager et généraliser les bonnes pratiques? Quels sont les moyens disponibles pour accompagner les musées qui souhaiteraient adapter leurs infrastructures? Comment favorisez-vous les collaborations entre les musées et les associations œuvrant pour l'inclusion des personnes autistes, et ce, afin d'assurer la pertinence des dispositifs d'accueil dans les musées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'accessibilité de la culture au sens général, plus particulièrement pour les publics porteurs d'un handicap et singulièrement les personnes autistes, me tient à cœur.

Monsieur le Député, je suis au regret de vous dire qu'il n'existe actuellement pas de politique spécifique en Fédération Wallonie-Bruxelles permettant de garantir l'accessibilité des musées aux personnes autistes. Votre question me permet dès lors de solliciter l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) afin que cette préoccupation soit considérée dans l'évaluation du décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française (décret «Musées»), évaluation actuellement en cours.

Cependant, sachez qu'une attention est apportée à la question de l'accessibilité des publics en général et des publics à besoins spécifiques par l'administration et par les membres de la Commission des patrimoines culturels lors de l'examen

annuel des demandes de reconnaissance et de renouvellement de reconnaissance portées par les institutions. Cet examen leur permet de rappeler l'intérêt de travailler en collaboration étroite avec les associations spécialisées dans ce domaine.

L'existence de préconisations officielles relatives à l'accessibilité et aux outils permet aux opérateurs de diagnostiquer ou de certifier leur accessibilité. Je pense notamment aux services offerts par l'ASBL Access-i, qui informe les publics à besoins spécifiques sur les niveaux d'accessibilité des lieux ouverts au public, des infrastructures touristiques et des événements.

Enfin, sont aussi rappelées aux opérateurs les possibilités de financement prévues par les différents pouvoirs régionaux. Cela étant, la Fédération reconnaît et soutient des fédérations professionnelles représentatives du secteur muséal, comme Musées et société en Wallonie, qui a notamment comme missions de sensibiliser ses membres à la question et de les accompagner en élaborant des vade-mecum, des normes d'application et des guides pratiques de l'accessibilité.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre-Présidente, tout comme vous, je regrette que ce point ne figure pas dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), mais votre réaction prouve l'importance que vous y accordez. Le travail accompli par les nombreuses associations est à saluer. Il est toujours possible de faire plus, mais il faut tenir compte des moyens disponibles.

En outre, les personnes concernées, que ce soit par l'autisme ou toute autre forme de déficience, sont en effet peu nombreuses. C'est donc un problème de niche. Cependant, il est important qu'on en parle et qu'on lance différents projets. Vous avez notamment évoqué l'évaluation du décret «Musées», qui est en cours.

Je profite de l'occasion pour mettre en évidence l'ASBL Loisirs incluS. Cette association permet aux personnes ayant un handicap de participer à différentes activités, comme assister à des matchs de football ou effectuer des sorties culturelles. La dernière fut une sortie au cinéma pour aller voir «*Un P'tit truc en plus*» d'Artus, un film qui met justement en scène des personnes porteuses d'un handicap. Ces actions et ces associations sont importantes. Je remercie Loisirs incluS de m'avoir donné la possibilité d'aborder ce sujet aujourd'hui en commission.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h05 et reprise à 14h05.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.6 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Féminisation de l'art urbain en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Isabella Greco (PS). – La représentation artistique et patrimoniale dans l'espace public est essentielle pour garantir une diversité de points de vue et une meilleure représentation des genres. L'espace public a trop longtemps été marqué par une prédominance d'œuvres véhiculant une vision masculine et patriarcale. À Bruxelles, la récente décision de remplacer la sculpture «*La Maturité*» de Victor Rousseau par une œuvre de l'artiste Aglaia Konrad illustre une volonté de féminiser l'art urbain. Je soutiens pleinement cette orientation.

L'espace public doit être le reflet de toute la société et pas uniquement de la moitié de l'humanité. Cet espace public étant utilisé par toutes et tous, il doit ressembler à toutes et tous. Selon moi, il est important d'y retrouver davantage de perspectives de femmes et d'autres groupes historiquement sous-représentés. Cela ne signifie pas pour autant que les créations d'antan n'ont plus leur place et que les œuvres existantes doivent être détruites. Toutefois, nous avons le devoir de chercher un équilibre qui n'a que trop peu existé dans le passé.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est votre vision en ce qui concerne la féminisation de l'art urbain en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels dispositifs allez-vous instaurer pour encourager une plus grande diversité des représentations artistiques dans l'espace public? Comment garantir que cette démarche ne se limite pas à des initiatives ponctuelles et s'inscrive dans une stratégie culturelle cohérente et durable, respectant toutes les formes d'art et la liberté d'expression des artistes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous rejoins sur le fait que l'espace public dans lequel nous évoluons toutes et tous doit refléter la diversité de la société. Les citoyennes et les citoyens, afin de se sentir pleinement intégrés à la société, doivent s'y voir représentés. En développant une vision claire de ce que doit être l'art au sein de l'espace public – ce que vous nommez art urbain –, le pouvoir public peut favoriser le sentiment de représentation des citoyennes et des citoyens qui composent la société.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette politique s'illustre notamment par l'octroi de dispositifs de soutien prévus par le décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques. Il appartient en effet aux membres de la Commission des arts plastiques de rendre un avis sur les projets de création qui leur sont soumis. Ces membres sont clairement sensibilisés à la question de l'équilibre des représentations genrées dans les projets soutenus et dans les programmations des lieux de diffusion. En ce sens, le secteur des arts visuels en Fédération Wallonie-Bruxelles peut notamment compter sur les travaux de l'un de ses opérateurs reconnus, l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP), qui s'intéresse à l'intégration des interventions artistiques, peu importe la forme d'art, dans le cadre d'un projet architectural et urbanistique global.

La réflexion ne se réduit pas à la simple pose d'objets d'art dans le domaine public, mais doit porter sur l'esthétique de l'espace public avant tout. La complexité réside dans le fait que ces notions relèvent prioritairement des compétences régionales, en particulier celle du développement urbanistique.

Cette réflexion est au cœur de la plateforme www.artpublic.be, lancée en 2024 par la commission régionale de développement *urban.brussels* et la ville de Bruxelles. Ces dernières mettent une série d'outils et de partages d'expériences ou de bonnes pratiques à disposition des institutions concernées par ces questions, des experts du secteur ou encore des artistes.

Les services de mon administration ont été conviés à échanger avec ces opérateurs afin de formuler des pistes concrètes pour une meilleure planification et une meilleure gestion des interventions artistiques dans les espaces publics. Ces travaux ont été menés avec le souci premier d'encourager une plus grande diversité des représentants et des représentations artistiques dans l'espace public.

Mme Isabella Greco (PS). – Nous devons tous et toutes viser une plus grande diversité. La culture est une forme de langage et elle s'exprime au travers de la danse, du chant, de la musique, de la sculpture, du dessin. Peu importe le vecteur, la culture véhicule un message et est porteuse de combats. Nous devons l'utiliser pour réparer et rééquilibrer les habitudes du passé qui manquait d'équité. Dans l'espace public, outre la culture, ce sont aussi les noms de rues, de bâtiments ou d'hôpitaux qui manquent cruellement de faire exister les femmes. J'entends qu'il existe des propositions et des alternatives en ce sens. Je ne manquerai pas de vous accompagner dans ce chemin, Madame la Ministre-Présidente.

1.7 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Soutien et respect de la parole des femmes dans le cinéma»

M. Grégory Chintinne (MR). – À l'occasion de la récente cérémonie des Magritte du cinéma du 22 février dernier, la journaliste et humoriste belge Charline Vanhoenacker a tenu, à juste titre, à souligner des agissements qui sont dénoncés dans le secteur du cinéma et, plus largement, dans celui de la culture. Dans une chanson qu'elle a interprétée en duo avec Frédéric Fromet, chansonnier français, elle énumère des comportements d'agressions et de violences sexuelles qui doivent être éradiqués du cinéma, de la culture et, bien entendu, de toute interaction humaine.

Madame la Ministre-Présidente, menez-vous des actions spécifiques dans les secteurs du cinéma et de la culture pour que les femmes dénonçant de pareils faits soient entendues et respectées et pour lutter contre ces réalités criminelles qui doivent cesser? Agissez-vous par le biais d'actions ponctuelles ou à travers un plan global? Quelles mesures concrètes prenez-vous? Enfin, avez-vous des contacts avec le ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, Yves

Coppieters, pour mener des actions communes plus efficaces dans le secteur de votre compétence?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je vous remercie, Monsieur le Député, de revenir sur l'intervention engagée et humoristique de Charline Vanhoenacker. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une priorité et le secteur du cinéma n'y échappe pas. Conscient de cet impératif, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), en collaboration avec la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a adopté en 2021 le Plan «Diversité» visant à prévenir et combattre ces violences dans le domaine de l'audiovisuel belge francophone.

Ce plan comprend un programme, porté par le collectif Elles font des films et l'association Paye ton tournage, qui vise à prévenir et à agir contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur audiovisuel belge francophone. Ce programme s'articule autour du développement de formations, de la production de capsules vidéo et de la réalisation d'un guide et d'une charte. L'objectif est de fournir une meilleure compréhension des violences sexistes et sexuelles, afin que chaque professionnel soit en mesure de les prévenir et de réagir lorsque de telles situations se produisent, à toutes les étapes de la production et de la diffusion des œuvres.

Ainsi, entre 2022 et 2024, pas moins de treize formations destinées aux producteurs et aux professionnels du secteur ont eu lieu pour un budget total de 75 000 euros. Au total, 374 professionnels ont bénéficié de cette formation. Il ressort des témoignages collectés auprès des participants lors des dernières formations, au mois de novembre 2024, que celles-ci produisent déjà leurs effets sur les plateaux de tournage où des changements de comportement ont déjà été observés.

Dans la lutte contre les violences sexuelles, je suis convaincue de l'importance de sensibiliser les créateurs et les créatrices de contenus aux représentations et aux stéréotypes véhiculés dans leurs scénarios. Une piste souvent évoquée serait de créer des incitants financiers pour encourager les productions valorisant des héroïnes fortes et indépendantes. Nous agissons déjà en ce sens, notamment en instaurant un coaching «diversité» offert gratuitement à tous les porteurs de projet de long-métrage de fiction ayant obtenu une aide à l'écriture. Cela étant, je constate, depuis quelques années, que de nombreux films et séries mettent en avant des héroïnes ou des personnages féminins forts, comme en témoignent des œuvres telles que «*L'Employée du mois*», «*Amal: un esprit libre*» ou encore «*Le Syndrome des amours passées*». Cette évolution montre que la dynamique est déjà bien engagée. Est-il dès lors nécessaire de créer un programme d'incitation financière spécifique, alors que la tendance semble émerger naturellement, soutenue par une prise de conscience grandissante et une demande croissante du public pour des

représentations plus diversifiées et inclusives? Ce point mérite une réflexion approfondie.

La valorisation du patrimoine cinématographique et littéraire autour de cette question est une autre piste pertinente. Je m'informerai sur les dispositifs existants avant d'envisager de les amplifier.

Par ailleurs, j'ai effectivement appris la sortie de l'étude «*Compter, contourner, créer. Trajectoires d'artistes femmes et minorités de genre en Fédération Wallonie-Bruxelles*». Deux membres de mon cabinet l'ont reçue en avant-première lorsqu'elles se sont rendues à un événement organisé le 7 février dernier par la Fédération des arts plastiques (FAP). Cette étude, menée par Ana Bordenave, historienne et critique d'art, explore les parcours des artistes femmes et des minorités de genre en Fédération. Elle s'inscrit dans une prise de conscience plus large des discriminations que subissent les femmes dans le secteur de la culture.

De façon générale, comme le démontre l'initiative de la FAP, les fédérations professionnelles actives sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont fortement engagées sur des questions d'égalité de genre. En 2019, plusieurs d'entre elles, dont l'Association des centres culturels (ACC), la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) et la fédération professionnelle du secteur chorégraphique (RAC) de Wallonie et de Bruxelles ont cosigné un mémorandum pour la parité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel. Ce document a permis de souligner les inégalités persistantes et de proposer des recommandations pour atteindre une représentation équilibrée des genres, notamment dans les postes de direction et à responsabilités.

Il reste donc du chemin à parcourir, mais mon engagement et celui des acteurs est clair: ces violences ne peuvent plus être tolérées! Nous poursuivrons ce travail avec détermination en veillant à ce que la parole des victimes soit entendue et suivie de réactions.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je suis heureux d'apprendre, Madame la Ministre-Présidente, que le Plan «Diversité», le programme qui en découle et les formations semblent aboutir à un changement de comportement. La sensibilisation est importante, mais il reste du chemin à parcourir. Je reprendrai la dernière phrase de cette chanson qui peut s'appliquer non seulement à la sphère du travail, mais également à tous les niveaux de la société, y compris en politique: on doit pouvoir enfin tourner, travailler et faire de la politique tous ensemble, dans le respect.

1.8 Question de M. Hervé Fiévet, intitulée «Soutien aux auteurs de bandes dessinées»

M. Hervé Fiévet (MR). – Le samedi 8 février avait lieu la huitième édition du festival Bulles en tête, entièrement dédié à la bande dessinée. Pas moins de 1 000 visiteurs ont fait le déplacement à Charleroi pour rencontrer la quarantaine d'auteurs présents.

La bande dessinée belge est reconnue dans le monde entier, avec des artistes comme Batem, Dan Verlinden ou encore Hermann.

Madame la Ministre-Présidente, le festival avait-il introduit une demande de soutien auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les initiatives visant à soutenir les auteurs de bande dessinée en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les mesures pour encourager et soutenir la diffusion de la bande dessinée belge à l'international?

Enfin, la 52^e édition du Festival d'Angoulême a eu lieu du 30 janvier au 2 février. Certains auteurs belges y étaient-ils présents? Wallonie-Bruxelles International (WBI) a-t-il apporté un soutien financier ou matériel?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le Service général des lettres et du livre (SGLL) n'a pas reçu de demande émanant du festival Bulles en tête.

Les initiatives pour soutenir les auteurs de bande dessinée sont nombreuses. La Fédération Wallonie-Bruxelles propose des bourses de soutien à la création dans le cadre du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre. Ce décret prévoit des soutiens aux projets, ainsi qu'aux résidences de création. Les dossiers sont examinés par l'instance d'avis du secteur, à savoir la Commission des écritures et du livre, lors de sa session consacrée à la bande dessinée.

La Fédération Wallonie-Bruxelles met également en œuvre une politique de prix littéraires, appelés Les Espiègles. Des récompenses sont ainsi décernées aux auteurs de bandes dessinées, sur proposition d'un jury indépendant désigné par la ministre: le prix de la première œuvre en bande dessinée et le prix Atomium de la bande dessinée. Ces prix bénéficient d'une visibilité importante. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles met les auteurs en avant dans le cadre de sa participation à des événements tels que la Foire du livre de Bruxelles ou le BD Comic Strip Festival, également à Bruxelles.

Enfin, en soutenant les éditeurs et les professionnels de la diffusion par le biais de soutiens ponctuels ou de conventions pluriannuelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles veille à ce que ses opérateurs promeuvent les auteurs de bande dessinée belges francophones.

À l'international, dans le cadre des dispositifs de soutien à la création, un programme de résidence à l'étranger est accessible aux auteurs de bande dessinée. Il comprend notamment un échange annuel de résidence d'auteur graphique avec le Québec.

Le ministère accompagne également WBI dans ses dispositifs de soutien à la bande dessinée à travers des avis et des propositions. En particulier, il est associé

à la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Festival d'Angoulême. Cette représentation est assurée par un stand collectif d'éditeurs indépendants, financé et organisé par WBI. Ce dispositif garantit une visibilité importante aux productions de nos auteurs de bande dessinée. Il s'accompagne notamment d'une séance de rencontre destinée à la presse et aux partenaires étrangers.

M. Hervé Fiévet (MR). – Je resterai attentif à toutes les initiatives qui permettront de continuer à soutenir ce secteur si important pour la culture belge et francophone.

1.9 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Transparence dans le secteur théâtral»

1.10 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Transparence des données dans le secteur théâtral»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Guillaume Soupert (MR). – Le codirecteur du théâtre Le Public à Bruxelles avance des propositions très concrètes au sujet de la transparence des subventions accordées au secteur théâtral. Dans la presse, il estime qu'un effort de transparence permettra de mieux orienter les subventions publiques et d'améliorer la perception du secteur artistique par la population.

Il souhaite connaître le nombre de spectateurs par salle, le montant des subventions reçues par les différents théâtres, l'ampleur de leur travail de médiation vers des populations défavorisées ou de leur travail d'intégration, le nombre d'acteurs employés, le nombre de metteurs en scène, etc. Une fois ces données rendues publiques, il estime que tous les moyens pourront alors être répartis avec pluralisme sur la base de données précises et de critères d'évaluation définis par le pouvoir politique.

Il soulève également la problématique du financement, qui est principalement public, et la nécessité de diversifier les modes de financement. Enfin, il estime qu'une réforme des écoles d'art dramatique est nécessaire afin de garantir l'employabilité de leurs élèves.

Madame la Ministre-Présidente, que pensez-vous des réflexions lancées par le codirecteur du théâtre Le Public? L'administration dispose-t-elle des chiffres officiels évoqués? Travaillez-vous à les rendre publics?

Enfin, concernant le financement du secteur culturel de manière générale, avez-vous pris contact avec vos collègues des Communautés flamande et germanophone et avec les autorités fédérales afin de travailler sur un modèle de financement diversifié?

Mme Fadila Laanan (PS). – Le débat sur la transparence dans le secteur théâtral a récemment été relancé par Michel Kacelenbogen, codirecteur du théâtre Le Public, qui a notamment pointé le manque d'accès aux données essentielles du secteur comme la fréquentation des salles, l'impact des actions de médiation ou encore le nombre d'emplois générés. Il plaide pour un meilleur accès à ces données et aussi pour que celles-ci servent davantage de critères à l'octroi des subventions.

Je ne suis pas d'accord avec tous les propos tenus par M. Kacelenbogen qui souhaite, par exemple, lier les subventions à la fréquentation des salles. Cela conduirait, à mon sens, à tuer certains opérateurs dont la qualité de production est très largement reconnue. On ne peut pas résumer l'appréciation d'une œuvre à son public. En outre, qualifier les écoles d'art dramatique d'usines à chômeurs est pour le moins réducteur.

En revanche, malgré de nets progrès enregistrés dans le domaine de la transparence ces dernières décennies, il y a encore du chemin à parcourir en ce qui concerne la collecte d'informations qui permettraient aux instances d'avis et aux décideurs de mieux piloter les politiques culturelles.

Madame la Ministre-Présidente, comptez-vous poursuivre ce chantier? Le cas échéant, quels jalons comptez-vous poser pour nourrir le débat sur les politiques culturelles sans tomber dans une approche quantitative et économique de l'art? En effet, ce n'est pas parce qu'un spectacle ne bénéficie pas d'une large audience qu'il ne mérite pas toute l'attention des pouvoirs publics. Le débat est beaucoup plus large. Néanmoins, M. Kacelenbogen a abordé un sujet important et j'aimerais savoir comment vous l'appréhendez.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – J'ai évidemment pris connaissance des propositions de M. Kacelenbogen dans sa récente intervention médiatique et lors de nos nombreuses discussions. La transparence dans le secteur théâtral ne fait pas débat. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de collecter et d'analyser les données du secteur avec rigueur et clarté. Le véritable défi réside ailleurs.

Chaque année, les opérateurs subventionnés transmettent un bilan détaillé, aussi bien quantitatif que qualitatif. Ce bilan couvre notamment la fréquentation des salles, le prix des places, le nombre d'étudiants touchés, les actions de médiation, les recettes, les emplois créés, la masse salariale artistique ou encore les coûts de fonctionnement. Ces données essentielles à l'évaluation de l'impact et des opérateurs constituent une base solide pour l'attribution des subventions.

L'administration dispose donc déjà de chiffres précis, mais une œuvre théâtrale ne se mesure pas uniquement en données chiffrées. Son impact sur le public, son émergence et son excellence échappent aux seuls indicateurs quantitatifs. Si toutes ces données ne sont pas intégralement publiées, ce n'est pas par volonté

d'opacité, mais parce qu'un tableau de chiffres sans analyse et sans contexte risque de donner une image biaisée du secteur.

Pour une transparence réellement éclairante, il faudrait diffuser l'ensemble des bilans des opérateurs, accompagnés d'une mise en perspective conforme aux critères définis par le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»). Le défi principal est donc l'usage pertinent de ces données. Il ne s'agit pas seulement de simplifier les démarches administratives, ce qui est bénéfique à la fois pour le service et pour les opérateurs; il faut aussi éviter la collecte de données inutiles. Accumuler des chiffres sans les exploiter n'a pas de sens. Les bilans doivent avant tout être des outils d'aide à la décision pour ajuster les moyens investis, permettre aux opérateurs de s'autoévaluer et garantir un pilotage efficace de notre politique culturelle.

Des avancées significatives ont été réalisées ces dix dernières années pour la transparence dans le secteur artistique. Aujourd'hui, tous les contrats récents et les montants des aides pluriannuelles en arts de la scène sont publiés sur le site www.culture.be. Les opérateurs ont accès aux avis des chambres de concertation et du Conseil supérieur de la culture (CSC). Entre septembre 2024 et janvier 2025, le Service général de la création artistique (SGCA) a présenté en un temps record les bilans de plusieurs secteurs artistiques réunissant plus de 300 professionnels. Ces bilans, accessibles en ligne, intègrent les chiffres de fréquentation sectorisés depuis 2018. Ils seront mis à jour dans le cadre du prochain Focus Culture en juin 2025. Les données de fréquentation tout public sont communiquées par secteur et analysées par les instances d'avis, l'administration et le gouvernement.

La publication nominative des chiffres de fréquentation soulève, en revanche, plusieurs questions. Elle nécessiterait une contextualisation importante, car chaque opérateur a des cahiers de charges, des subventions, des publics et des jauges différents. Ainsi, le nombre de spectateurs pour une représentation de conte ne peut être comparé à celui d'un festival de rock. Une communication mal contextualisée risquerait de conduire à des analyses erronées, tendancieuses ou instrumentalisées, surtout si elles sont réalisées par un opérateur ayant des intérêts directs dans les logiques de subventions.

Cela pourrait biaiser le débat décisionnel en sortant du cadre prévu par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»), qui limite ce débat aux commissions d'avis, aux chambres de concertation, à l'administration et, en fin de compte, au gouvernement. Il existe aussi un risque de voir la discussion publique monopolisée par des critères non prévus par le décret «Arts de la scène», ce qui irait à l'encontre de la volonté parlementaire selon laquelle ces textes sectoriels ont été adoptés.

Les données relatives à l'emploi sont également largement diffusées, secteur par secteur. Leur communication sur une base nominative soulève les mêmes

questions que celles des données de fréquentation. La publication du cadastre de l'emploi, prévue dans le courant de l'année 2025, suivra la même logique de communication par secteur. Cela étant, la publicité des données donne lieu à des considérations cruciales, dont l'actuel règlement général sur la protection des données (RGPD) souligne toute la complexité. Je demanderai donc bientôt à la Chambre de concertation des arts vivants, à la Chambre de concertation des musiques et à la Chambre de concertation des arts plastiques de traiter cette question.

Monsieur Soupert, vous avez évoqué la nécessaire articulation entre les politiques relatives aux écoles supérieures des arts (ESA) et celles relatives au soutien au secteur artistique professionnel. Il est évident que les gouvernements précédents n'ont pas souhaité entamer ce chantier. Le contexte social et économique actuel nous incite à nous en saisir, en concertation avec les instances de terrain. La création de synergies entre ces deux domaines pourrait renforcer la formation artistique et assurer un soutien plus efficace au secteur professionnel. Cela nous permettrait de construire un avenir plus cohérent et inclusif pour les artistes, tout en soutenant le développement de la culture en tant que vecteur de diversité et de bien-être social.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre-Présidente, il est certain qu'une œuvre théâtrale ne se juge pas uniquement au nombre d'entrées ou d'acteurs, à l'identité du réalisateur ou encore aux recettes réalisées. Comme pour l'ensemble du secteur, la dimension culturelle doit être prise en compte et elle n'est pas toujours quantifiable.

Il est important de travailler sur la transparence, parce qu'il s'agit d'un secteur largement subventionné. Il est donc normal que tout un chacun ait accès à un maximum de données au vu de l'argent public investi. Les données relatives aux différents acteurs et à leurs missions devraient effectivement être particulièrement bien contextualisées et mises en perspective. Je vous remercie d'avoir demandé aux chambres de concertation de travailler là-dessus afin d'amener davantage de transparence dans le secteur du théâtre.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je suis rassurée par votre position sur le sujet. Le point de vue de M. Kacenelenbogen est très respectable, mais si sa demande de transparence est légitime, sa requête sur l'analyse des données chiffrées est excessive.

Monsieur Soupert, le site www.culture.be reprend toutes les informations que vous souhaitez. Depuis quelques décennies, beaucoup d'efforts ont été réalisés par les services du gouvernement pour communiquer les données. Les conventions des théâtres et des compagnies, entre autres, sont disponibles sur le site.

Par ailleurs, vous parlez d'un secteur culturel «largement subventionné». Certes, il l'est, mais comme beaucoup d'autres secteurs de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Devons-nous comprendre par ces termes qu'il est trop subventionné et mériterait de voir son financement réduit, comme le suggèrent certains membres du MR? Je ne suis pas de cet avis.

Il est positif que la culture soit subventionnée, même si elle ne l'est pas suffisamment, étant donné que les moyens ne sont malheureusement pas extensibles. Les aides sont utiles pour des œuvres populaires, qui font beaucoup d'audience, mais aussi pour des secteurs de niche. Il est important que tout le monde s'y retrouve. Un leitmotiv de notre Communauté française est d'ailleurs la diversité culturelle, que nous avons défendue et à laquelle je tiens beaucoup.

Madame la Ministre-Présidente, je suis rassurée par votre réponse, mais vous devrez vous battre contre certains collègues de votre majorité. La lutte ne sera pas facile, car ils vous reprocheront d'en faire trop pour certains secteurs, dont la culture. Toutefois, nous serons à vos côtés et soutiendrons les politiques d'aide que vous apporterez au beau secteur qu'est la culture.

1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Reconnaissance et subventionnement des centres d'archives privées»

Mme Sabine Roberty (PS). – Une fois encore, je souhaite aborder la question des centres d'archives privées et faire le point sur le processus de leur reconnaissance et sur leur subventionnement, Madame la Ministre-Présidente.

Lors de la réunion du 21 janvier 2025 de notre commission, vous avez dit, en parlant des moyens financiers nécessaires à l'application du décret du 25 mai 2023 relatif à la conservation et à la valorisation des archives d'intérêt patrimonial: «En raison d'une confusion avec l'administration, nous n'avons pas non plus prévu ces moyens pour 2025.» Pourriez-vous nous en dire plus? Quelle est la nature de cette confusion?

Vous avez annoncé une réunion avec une délégation sectorielle. Quelles en ont été les discussions et les conclusions? Surtout, où en sommes-nous aujourd'hui? Les centres ayant reçu un avis positif ont-ils enfin obtenu leur reconnaissance officielle?

Je l'avais déjà souligné en janvier dernier et il semble que le secteur partage cette analyse: il est inconcevable de demander aux centres d'archives privées d'introduire à nouveau un dossier pour le 30 mars 2025, alors même qu'ils ont déjà reçu un avis favorable.

Vous êtes compétente pour la Culture et le Budget. Dès lors, pouvez-vous garantir que les moyens financiers nécessaires seront bien alloués lors du prochain conclave budgétaire? Connaissez-vous déjà le montant à défendre pour les concessions et les fonds d'archives privées? Si les fonds ne sont pas disponibles cette année, qu'est-ce qui garantit qu'ils le seront dans les années à venir?

Plus que jamais, une volonté politique forte est requise et le secteur attend de vous un engagement clair.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Depuis la tenue de nos derniers échanges, Madame la Députée, j'ai eu le plaisir de recevoir, le 27 février dernier, une délégation représentative du secteur professionnel des centres d'archives privés. Cette réunion m'a permis de réaffirmer mon engagement à défendre le principe d'une augmentation du budget consacré aux centres d'archives privés lors du prochain conclave budgétaire, et ce, afin de permettre la pleine application du décret du 25 mai 2023. Je suis néanmoins incapable de préjuger dès aujourd'hui des résultats du futur conclave budgétaire. Je n'ai malheureusement pas encore ce don.

À ce jour, les centres d'archives privés n'ont pas encore été reconnus officiellement et ne bénéficient donc pas des moyens financiers associés à une reconnaissance. Les centres d'archives privés concernés par le renouvellement de leur reconnaissance sont toujours liés à la Fédération Wallonie-Bruxelles par l'intermédiaire de leur convention de transition.

À l'issue du conclave budgétaire et dans la pire des hypothèses, les dossiers de renouvellement déposés par les centres d'archives privés avant le 31 mars 2024 seront considérés comme ayant été automatiquement redéposés le 31 mars 2025 et seront analysés par la Commission des patrimoines culturels. Il appartiendra aux centres concernés de décider s'ils veulent ou non actualiser leur dossier à l'aide d'une liste de compléments indispensables, qui leur a déjà été communiquée.

Par ailleurs, l'application du principe de bonne gouvernance me tient particulièrement à cœur, et ce, quels que soient les opérateurs concernés. Je ne créerai donc pas de précédent en sortant les centres d'archives privés du cadre de la gouvernance sous prétexte qu'ils ont précédemment obtenu un avis positif. Malheureusement, il arrive souvent que des opérateurs obtiennent un avis positif à la suite d'une demande de soutien, mais que cet avis positif ne soit pas suivi d'effets, faute de moyens budgétaires suffisants. Dans ce cas, les opérateurs concernés – par exemple, les opérateurs d'appui muséaux – tentent à nouveau leur chance l'année suivante, en se réinscrivant dans un processus de reconnaissance et en déposant un nouveau dossier. Je ne transigerai pas à ce sujet. Je pense que vous serez en mesure de le comprendre, Madame la Députée, compte tenu du fait que l'équité de traitement et la bonne gouvernance sont des principes qui vous sont chers.

Je reste bien entendu confiante quant à une issue positive pour les centres d'archives privés lors du prochain conclave budgétaire. En outre, j'irai visiter deux centres d'archives privés très prochainement.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous accueillerai bien volontiers sur mon territoire sérésien pour que nous allions visiter ensemble le magnifique Institut d’histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES). Vous découvrirez des personnes très motivées par leur travail.

Je suis heureuse de vous entendre réaffirmer d’emblée votre intérêt pour ce secteur et évoquer une possible augmentation des moyens durant la présente législature. J’ai bien compris néanmoins qu’il n’y a encore aucune reconnaissance et, donc, aucun moyen alloué. Toutefois, n’avez-vous pas déclaré que dans la pire hypothèse, les dossiers déposés en 2024 pouvaient être reconduits en 2025? Vous avez ensuite parlé de gouvernance et je n’ai plus trop bien suivi vos propos. Étant très concentrée sur chaque mot, l’essence du propos m’a peut-être échappé. Je relirai l’ensemble de la discussion dans le compte rendu.

Si vous avez rencontré les travailleurs, vous avez certainement perçu leur désarroi et vous avez sans doute vu à quel point ils se sentent oubliés. Ils ont l’impression de n’être ni reconnus ni respectés dans leur travail. Ils sont très découragés. Ils savent depuis plusieurs semaines qu’ils doivent remplir ce dossier et refaire un travail déjà effectué l’année dernière. En revanche, s’ils doivent redéposer un dossier parce qu’ils demandent autre chose, tant mieux.

Vous devez vraiment prendre la mesure de leur travail et de leur investissement au quotidien. Les centres comme le Mundaneum, l’Atelier liégeois pour la promotion de l’histoire et des archives sociales (Alphas) ou le Centre des archives communistes, pacifistes, de solidarité internationale et de lutte contre le colonialisme et l’apartheid, en Belgique (CArCoB) ont déjà licencié des travailleurs. La situation est grave; vous ne pouvez pas laisser partir en fumée un tel travail.

Vous n’avez pas répondu à ma question relative à une éventuelle erreur administrative. Vous avez sans doute dégagé des solutions exceptionnelles pour un problème qui l’est tout autant.

1.12 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Situation des artistes émergents en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Isabella Greco (PS). – Il y a quelque temps, des artistes très jeunes de ma région m’ont fait part des difficultés auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leur parcours professionnel.

Je prendrai l’exemple de Diego, connu sous le nom d’artiste Odo. À seulement 20 ans, il a déjà sorti un EP (*extended play*), un clip et, le 20 février dernier, un album. Il est en même temps étudiant à Louvain-la-Neuve, car, malgré son talent indéniable et une expérience prometteuse, il se retrouve confronté à des difficultés pour faire connaître son art. Cette situation, qui n’est malheureusement pas isolée, est d’autant plus préoccupante pour des jeunes comme lui qui doivent jongler avec leurs études pour se construire un avenir, n’étant pas certains de pouvoir vivre de leur art.

Ces difficultés sont telles que ces artistes n'envisagent pas leur avenir en Wallonie: on assiste à une fuite malheureuse de nos talents. La plupart vont à Paris, terre plus prometteuse où ils peuvent plus facilement vivre de leur passion. C'est notamment le cas de Youssef Swatt's, jeune rappeur tournaisien qui a réussi à se faire connaître après avoir gagné l'émission «*Nouvelle École*», après près de dix ans de travail acharné.

Comme le souligne la Déclaration de politique communautaire (DPC), «permettre et dynamiser la création artistique passe par une amélioration de la liberté artistique, des droits et conditions socioprofessionnelles des travailleurs des arts».

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, comment cette déclaration se traduit-elle réellement en actions en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des dispositifs et subventions existent-ils pour soutenir ces artistes émergents, les garder chez nous et leur donner tout ce que la Wallonie va finalement récupérer plus tard? En effet, quand un artiste de chez nous réussit, même ailleurs, cela fait rayonner toute la Wallonie.

Existe-t-il des fonds ou des mesures ciblées pour les artistes francophones émergents, ainsi que pour ceux issus de groupes sous-représentés, tels que les personnes en situation de handicap?

Quelles initiatives envisagez-vous pour élargir les dispositifs de soutien financier ou logistique destinés à ces artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus spécifiquement, parfois, dans les petites communes éloignées des grandes villes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les artistes émergents doivent relever de nombreux défis: démontrer leur talent, surmonter les contraintes financières et persévérer dans un secteur exigeant. C'est la raison pour laquelle les soutiens publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles jouent effectivement un rôle essentiel.

Les aides aux projets d'artiste soutiennent notamment l'enregistrement d'albums, leur promotion et l'organisation de résidences scéniques en vue de prestations en direct. Ces aides couvrent divers frais: location de studios, rémunération d'ingénieurs du son, réalisation de clips, engagement d'agences de presse, etc. Depuis 2024, le plafond de subventionnement est passé de 1 000 à 5 000 euros, rendant ces bourses plus accessibles aux projets émergents. Elles permettent aux artistes de se rémunérer durant la phase de création, qui constitue une étape déterminante.

L'attribution de ces aides repose sur plusieurs critères. Outre la qualité artistique, la Commission des musiques évalue le potentiel de rayonnement des projets, notamment en fonction du niveau d'encadrement des artistes. Il est essentiel que les subventions soient octroyées à un moment clé, c'est-à-dire lorsque le projet est abouti et prêt à rencontrer son public, même confidentiel.

La frontière entre un projet amateur et l'émergence d'un artiste professionnel reste toutefois délicate à tracer. Un groupe de travail réunissant la Chambre de concertation des musiques et la Commission des musiques analysera cette problématique durant ce semestre, afin d'affiner les vade-mecum des aides sectorielles et d'optimiser l'attribution des subventions dans un cadre budgétaire contraint.

Pour accompagner au mieux ces jeunes artistes vers la professionnalisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance également des ASBL, comme le Conseil de la Musique et Court-Circuit, qui proposent des séances d'information et des conseils stratégiques.

Par ailleurs, des concours et tremplins, comme «Du F. dans le texte» ou le Concours Circuit, offrent une première expérience scénique et une visibilité précieuse. Le Studio des Variétés, quant à lui, organise des séances de coaching et des résidences scéniques sur mesure.

Concernant la diversité et l'accès aux territoires éloignés des centres urbains, le secteur de la musique est encadré par le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène») qui soutient les projets de qualité au sein d'un réseau professionnel. Plutôt que d'imposer des quotas, il conditionne les subventions à l'impact et au potentiel de diffusion des artistes. Plusieurs groupes incluant des musiciens en situation de handicap ont déjà bénéficié de ce soutien, comme Wild Classical Music Ensemble, Colour Division et Chevalier Surprise.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient l'ensemble de la filière musicale, des artistes sous structure d'encadrement aux festivals et lieux de diffusion qui doivent programmer un quota d'artistes belges francophones. Ce soutien global garantit un accompagnement structuré de la création à la diffusion des œuvres pour assurer l'émergence et la pérennité des talents de demain.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous avoue que j'ignorais la plupart des éléments que vous avez mentionnés, Madame la Ministre-Présidente. Il faut donner à nos artistes l'opportunité d'évoluer chez nous pour éviter de les voir fuir. Je les aiguillerais au mieux et les sonderai. Je ne manquerai pas de revenir vers vous s'ils ont de nouvelles idées sur les possibilités d'aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.13 Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Financement des festivals de musique»

1.14 Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «La culture, un pilier de la démocratie»

1.15 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Cris d'alerte du secteur culturel aux Magritte du cinéma et dans une carte blanche»

1.16 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Préservation du rôle critique et démocratique de la culture»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je sais que vous avez déjà été interrogée à de nombreuses reprises sur le sujet, notamment en séance plénière. Néanmoins, la thématique me semble si importante et bien plus large que de simples propos que je vous interroge une nouvelle fois. De nouvelles attaques de votre majorité envers le monde culturel se sont encore fait entendre dernièrement. Cette fois-ci, les responsables du festival de musique Esperanzah! ont été pris à partie. Ce fut le cas également lors de la remise des Magritte du cinéma, mais je laisserai à Mme Pavet le soin de vous en parler.

À la suite de la participation des responsables du festival Esperanzah! à la manifestation nationale du 13 février, le président du MR a insinué que le monde culturel n'avait pas à participer à des manifestations, car la culture devrait être «apolitique». Les dirigeants du festival ont répondu que la culture et l'art étaient politiques et je partage entièrement leur avis. La culture est politique depuis la nuit des temps, puisqu'elle a pour but de défendre et de porter la voix de celles et ceux qui n'en ont pas. La culture est porteuse de revendications et dénonce les injustices. La culture et l'art peuvent défendre les droits des minorités, des femmes, des peuples opprimés, de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) et j'en passe. La culture fait sans cesse émerger de nouvelles formes d'art. Je pense notamment à la culture hip-hop qui est née à la fin des années 1980, aux États-Unis, dans la rue, sous l'impulsion des personnes marginalisées et précarisées. Si cela, ce n'est pas être politique, alors je ne sais pas ce que c'est.

Une carte blanche signée par plusieurs dizaines d'associations et d'acteurs culturels est sortie quelques jours plus tard pour défendre un point de vue similaire à celui des responsables d'Esperanzah!. Cette publication a rappelé le rôle de la culture pour faire barrage à certaines tentations autoritaires et a souligné qu'un État démocratique ne doit pas seulement tolérer le caractère contestataire de la culture, mais doit le soutenir et le chérir.

Toujours aux États-Unis, l'administration de Donald Trump s'est aujourd'hui lancée dans la censure d'ouvrages ne correspondant pas à sa vision anti-woke du monde. La facilité avec laquelle cette censure s'exprime dans l'une des plus vieilles démocraties nous rappelle la fragilité de la liberté d'expression. Or, c'est précisément la vision du président Trump qui inspire chez nous certaines postures du MR, notamment celle de son président, par rapport à la culture. C'est en tout cas ce que nous pensons, au groupe PS.

Vu les attaques constantes envers toute forme de culture et envers les personnes qui revendiquent ou qui dénoncent, le monde de la culture s'inquiète légitimement. Pendant combien de temps encore la culture va-t-elle subir les attaques de votre partenaire de majorité? Condamnez-vous fermement les propos du président du MR? Qu'en est-il des financements accordés aux festivals de musique? Quelles sont les subventions qui leur sont accordées cette année? Ces subventions sont-elles menacées ou non? Réaffirmez-vous votre soutien plein et entier au monde culturel? Plus globalement, quelles actions comptez-vous prendre pour préserver à tout prix la diversité des expressions artistiques et garantir que la culture demeure un espace de débat et de pluralisme, à l'abri de toute tentative de censure ou de restriction idéologique?

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, en réaction à la récente carte blanche publiée dans *«La Libre Belgique»*, intitulée *«La culture, un rempart démocratique nécessaire contre les régimes autoritaires»*, il me semble nécessaire d'aborder avec vous le rôle crucial de la culture et de l'éducation permanente dans la préservation de nos valeurs démocratiques. Dans la réponse apportée aux nombreux signataires, Les Engagés ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une culture qui est un espace où se forment l'esprit critique, le dialogue et la résistance face aux dérives autoritaires et démagogiques. Nous croyons fermement que la diversité des expressions culturelles et l'accès à la culture doivent être garantis à tous nos concitoyens.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) comporte des mesures qui traduisent ces ambitions. Selon vous, quelles sont les mesures qui témoignent le plus de cette conviction? En d'autres mots, quelles actions spécifiques envisagez-vous pour renforcer le soutien à la culture et à l'éducation permanente, en particulier dans avec les contraintes budgétaires actuelles? Quels axes d'action privilégieriez-vous durant l'actuelle législature?

La culture doit rester un catalyseur de questionnements et de critiques. Elle doit aussi conserver sa capacité à réinventer notre société. Nous restons convaincus que, sans l'action culturelle et créative, la démocratie s'affaiblit et que c'est grâce à elle que nous évitons de basculer dans certains extrêmes. Le gouvernement est-il conscient de la fragilité de cet équilibre et des efforts nécessaires pour le préserver? Que met-il en œuvre pour soutenir et promouvoir la diversité culturelle dans notre société?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ma question orale portera sur les différentes déclarations, attaques et menaces du président du MR à l'encontre de responsables du festival Esperanzah! et de l'ensemble du secteur culturel. Ces propos ne peuvent pas être minimisés. Ils sont graves et ils ont tellement inquiété le secteur qu'ils ont provoqué de multiples réactions. Je m'en fais donc l'écho au sein de notre commission.

Je commencerai par rappeler les faits entourant la cérémonie de remise des Magritte du cinéma qui a eu lieu le 22 février dernier. C'était l'occasion de célébrer le cinéma belge et, pour le monde du cinéma, d'exprimer ses inquiétudes à la fois pour son secteur et pour la culture de manière plus générale. Ces craintes concernent notamment la fragilité des métiers et la précarité de l'emploi. Il semble d'ailleurs que vous ayez vous-même été interpellée à plusieurs reprises au cours de la soirée, Madame la Ministre-Présidente.

Quels sont les sujets principaux sur lesquels vous avez été interpellée et qu'avez-vous répondu? Dans la DPC, le gouvernement s'engage à «assurer une juste rémunération des artistes en poursuivant et en renforçant l'attention portée à l'emploi artistique (aspects quantitatifs et qualitatifs) généré par les opérateurs» et à «soutenir la mise en place d'une juste rémunération pour tous les artistes visuels via les “droits de monstration”». Quel travail a-t-il été réalisé à ce jour par le gouvernement concernant cet engagement? C'était d'ailleurs une partie des critiques formulées lors de la cérémonie des Magritte du cinéma.

Lors de cette même soirée, tout comme dans une carte blanche publiée dans «*La Libre Belgique*» du 24 février, les travailleurs et travailleuses du secteur culturel se sont également inquiétés des récentes attaques contre la liberté d'expression. La carte blanche indique: «Certaines personnalités politiques remettent en question le caractère politique de la culture. C'est inquiétant. Ce discours, qui confine la culture à une forme de divertissement, est en réalité une tentative de neutralisation de son pouvoir de transformation sociale». Les auteurs déclarent encore: «Dépolitiser la culture, c'est en réalité la dévitaliser, la priver de sa force critique, de sa capacité à rêver les utopies, à inspirer des changements, à provoquer des prises de conscience. C'est aussi, et surtout, ouvrir la voie à une culture instrumentalisée par celles et ceux qui prétendent la ‘protéger’.».

Selon ce texte, quand le président du MR essaie de faire taire la culture en la rendant soi-disant apolitique, c'est en réalité une intervention frontale contre l'engagement des opérateurs culturels. C'était notamment le cas pour les responsables du festival Esperanzah! lors de la très grande mobilisation du 13 février qui a fait descendre 100 000 personnes dans la rue.

Interrogée par le groupe PTB lors de la séance plénière du 19 février dernier, vous avez faiblement dénoncé les attaques de votre partenaire de gouvernement en parlant de «propos qui ne grandissent personne». En outre, vous avez conclu votre intervention en appelant à vous «faire mutuellement confiance». J'ai aussi lu la carte blanche du groupe Les Engagés, mais tout cela reste très vague.

Face à de tels actes, quelles mesures concrètes avez-vous adoptées? À part des paroles, j'ai l'impression que rien n'est en cours d'élaboration pour garantir la liberté d'expression des acteurs culturels et pour protéger leur liberté de faire de la politique au travers de leurs œuvres, si tel est leur souhait. Avez-vous lu la carte blanche des travailleurs et travailleuses du secteur culturel? Avez-vous eu

des contacts avec certains de ses signataires? Que leur avez-vous répondu? À la suite de ces différentes déclarations, que faites-vous pour protéger tous les acteurs culturels ainsi que leurs droits démocratiques, dont certains sont menacés? Enfin, avez-vous eu d'autres échanges avec votre partenaire de majorité à ce sujet?

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Le regroupement des quelques questions qui nous occupent est tout à fait justifié, puisque celles-ci portent bien sur la même préoccupation, que je qualifierais même d'angoisse. Quel que soit le secteur culturel, qu'il s'agisse du cinéma, des festivals de musique, des arts de la rue, du théâtre, de la danse ou encore des arts forains, tous les opérateurs sont inquiets. Ils ont donc récemment publié une carte blanche, intitulée «*La culture, un rempart démocratique nécessaire contre les régimes autoritaires*». En d'autres termes, ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est bien la nécessité de conserver une culture pleine et entière et tout ce que cela représente par rapport à la construction d'une société démocratique.

La source de l'angoisse de ces opérateurs est évidemment bien connue: il s'agit des propos tenus par un membre du parti avec lequel vous faites équipe au gouvernement, Madame la Ministre-Présidente. Ces propos ont créé une véritable panique qui nous pousse aujourd'hui à vous interroger pour que vous nous rassuriez et pour vous enjoindre de ne pas laisser certains casser le ciment de la démocratie qu'est la culture. Un tel débat a déjà eu lieu; en effet, nous n'en sommes malheureusement pas à la première déclaration controversée du président du MR. De nombreux acteurs du secteur culturel n'ont d'ailleurs pas manqué l'occasion de se mobiliser.

En l'occurrence, la carte blanche a ceci d'intéressant qu'elle aborde de manière transversale les divers points d'accroche énoncés ici. Les membres du monde culturel se mobilisent afin de tirer la sonnette d'alarme sur une tendance inquiétante à leurs yeux. Les parlementaires ne sont donc pas les seuls à s'en soucier. Tous les groupes, à l'exception du groupe MR, ont d'ailleurs visiblement décidé de vous interroger pour vous faire part de leur inquiétude, en particulier sur la remise en question du caractère politique de la culture par certaines personnalités publiques.

Ce discours tend à réduire la culture à une simple fonction de divertissement; autrement dit, ce serait une tentative de neutralisation de son pouvoir de transformation sociale, comme l'expriment les auteurs de la carte blanche. Inutile de vous dire que le groupe Ecolo croit en cette capacité propre à la culture et à la liberté d'expression. L'histoire démontre que la culture a toujours joué un rôle clé dans les transformations sociales, en servant à la fois de moyen de contestation des autorités et d'outil d'émancipation pour les citoyens.

La fragilisation des politiques culturelles, la diminution des fonds publics et les contraintes idéologiques imposées aux artistes mettent en péril ce fragile équilibre démocratique, parce que la culture n'est précisément pas qu'un espace de

consommation soumis à des logiques marchandes dépolitisées, mais elle est un espace de construction, de sens et de projet de société. Nous avons besoin d'être rassurés, parce qu'il s'agit de valeurs fondamentales de la société.

Vous avez pris connaissance de la carte blanche des actrices et des acteurs du monde culturel, dans les pages de «*La Libre Belgique*». Ceux-ci mettent en lumière le problème dans ses valeurs sociétales et politiques. Partagez-vous l'inquiétude des signataires sur le risque d'une dépolitisation de la culture et ses conséquences sur le débat démocratique? De quels outils disposent vos services et vos équipes pour garantir que la culture reste un espace de confrontation et de contestation des idées, ainsi qu'un levier d'émancipation sociale? Comment comptez-vous nous rassurer, au vu des propos du président du MR? Enfin, comment garantissez-vous que la diversité des expressions culturelles continue d'être soutenue et valorisée en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, vos questions portent sur des éléments fondamentaux pour le secteur culturel: la liberté associative, la liberté d'expression, la liberté artistique, le soutien à la création par la rémunération des artistes et la défense de leurs droits. Il est indéniable que ces sujets ont généré des tensions ces dernières semaines. Je le regrette, car une société, une histoire et une culture ne peuvent être uniformes. La diversité des expressions est une richesse essentielle qui fait partie intégrante de notre identité humaine. Le ministère de la Culture y trouve son rôle: défendre cette diversité et garantir que l'intérêt général prime dans l'ensemble du secteur.

Ces valeurs sont au cœur des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis de nombreuses années. Que ce soit pour les arts de la scène, l'éducation permanente ou l'audiovisuel, tous les décrets encadrant nos actions reposent sur les principes de liberté, d'autonomie et de représentation d'une société juste, diverse et inclusive. Ma mission n'est pas de déconstruire ces acquis, mais bien de les consolider et de les renforcer. Il n'est pas question de démanteler la culture.

Il est essentiel de soutenir les initiatives qui portent un regard critique sur notre société, tant qu'elles ne promeuvent pas un parti politique spécifique ou des idées extrémistes. C'est là l'essence de la liberté d'expression. Cela dit, je ne peux malheureusement pas anticiper ou contrôler les prises de position d'autres personnalités politiques, y compris de celles de nos partenaires de la majorité. Mon rôle n'est pas de commenter ces propos, mais de garantir que la culture et ses acteurs disposent du soutien nécessaire et du cadre adéquat pour s'exprimer librement. Évidemment, mon cabinet est en contact avec de nombreux signataires de la carte blanche publiée dans «*La Libre Belgique*». Ces échanges permettent de mieux comprendre les préoccupations du secteur et d'y apporter des réponses

adaptées dans le cadre des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les subventions allouées aux festivals de musique, qui s'élèvent à 4 320 776 euros, sont réparties entre 42 structures musicales organisant des festivals en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces financements sont fixés dans des contrats pluriannuels adoptés par le gouvernement précédent et ne sont pas remis en question. Ce montant englobe les festivals les plus significatifs, mais il ne couvre ni les subventions accordées au Botanique, ni celles accordées à l'ASBL Conseil de la musique, ni les aides ponctuelles qui sont réévaluées chaque année par la Commission des musiques.

Enfin, en réponse à vos préoccupations sur la préservation de la diversité des expressions artistiques, je rappelle que l'article 1^{er} du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène») garantit un espace artistique libre à l'abri de toute censure ou de restriction idéologique. Cet article est clair et il n'est donc pas question de le modifier.

Chaque festival bénéficiant d'un soutien par le biais dudit décret doit répondre à un cahier de charges précis intégrant des objectifs liés à la diversité culturelle, à la valorisation des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la qualité des conditions d'accueil et d'écoute pour le public, ainsi qu'à la prise en compte des défis environnementaux.

J'ai bien entendu les propos tenus sur les Magritte du cinéma, mais je n'y ai pas répondu, car je n'avais pas à le faire. En effet, je n'ai pas été interpellée personnellement.

J'espère vous avoir rassurées. Je le ferai autant qu'il le faut pendant les cinq années à venir afin de vous démontrer la continuité de notre engagement en faveur de la culture.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, depuis le dépôt de ma question orale, d'autres événements encore sont survenus, et j'ai le sentiment que cela ne s'arrêtera jamais. Les propos tenus sur la cérémonie des Magritte du cinéma sont scandaleux. Ils sont nocifs pour les artistes et les talents dont nous sommes les plus fiers en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie de nous avoir communiqué ces éléments, de nous avoir rassurées sur le maintien du financement du secteur et de nous avoir rappelé les principes mêmes du décret «Arts de la scène». Je sais bien que ces règles ne sont pas remises en cause, mais je rappelle une fois encore que la culture est un véritable moteur économique et d'innovation. C'est un vecteur d'identité et de cohésion sociale. C'est un espace de liberté et d'émancipation, un moyen de réflexion et de critique sociale. C'est un pilier de notre démocratie: une société sans culture devient un

terrain fertile pour la manipulation et la pensée unique. En ce sens, la culture est un contre-pouvoir qui stimule la réflexion et l'autonomie des citoyens.

Ce qu'il se passe aux États-Unis avec les agissements de Donald Trump est sidérant. Même chez nous, certaines attitudes laissent penser que le secteur culturel est mis à mal. Il y a lieu de s'inquiéter pour nos démocraties. Je terminerai en citant l'artiste Ai Weiwei qui a précisé que le but de l'art et de la culture, c'est de déranger et de forcer le spectateur à penser et à se remettre en question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je n'avais aucun doute sur votre engagement politique à défendre la culture, sa diversité, son autonomie et sa liberté d'expression. Vous connaissez aussi bien que moi toute l'attention que Les Engagés portent à la culture, une culture pour tous et une culture sous toutes ses formes. Qu'elle soit destinée aux spécialistes, aux amateurs, aux acteurs, aux consommateurs, aux aînés, aux plus petits ou aux plus vulnérables, la culture joue un rôle fondamental dans le développement de notre société et dans l'émancipation de chacun. La culture construit notre identité et constitue un vecteur de cohésion sociale. Miser sur la culture, c'est permettre à une société d'être saine et en bonne santé. Les actions concrètes que vous avez citées sont en concordance avec les intentions du groupe Les Engagés.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, la culture est déjà un secteur fragile et sous-financé, où les travailleurs ont peu – voire pas – de statut et sont peu rémunérés, voire ne le sont pas du tout. Une partie de ma question faisait écho aux inquiétudes exprimées lors de la cérémonie des Magritte du cinéma, mais vous n'y avez pas répondu. De nombreux opérateurs sont dans une situation précaire. C'est pourquoi les travailleurs s'inquiètent. Ils s'inquiètent encore plus lorsqu'un président d'un parti de votre majorité menace leur financement, parce qu'ils prennent des positions politiques. Cette attitude est grave étant donné le sous-financement du secteur culturel.

Il ne s'agit pas d'un propos isolé et déplacé. Ce sont des attaques constantes, des insultes, des tentatives d'intimidation envers un secteur. Votre gouvernement a coupé dans les budgets de la RTBF, dans ceux du cinéma et également dans certaines subventions culturelles. Nous aimerions assister à des actes plus francs de votre part. Trois élus du MR sont membres de cette commission et nous aurions aimé les entendre, car un député n'est pas toujours d'accord avec son président de parti.

Faire taire la culture est une stratégie utilisée par l'extrême droite. En Italie, Giorgia Meloni a coupé dans les subventions de la télévision publique, Donald Trump vient de s'auto-élire à la tête d'un des plus hauts lieux culturels de New York, en Allemagne, l'AfD veut occulter des œuvres architecturales du Bauhaus, Javier Milei en Argentine assimile les artistes à des parasites... Il faut dénoncer haut et fort les dérives du président du MR. La culture est par définition politique et elle le restera.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je n’imaginai pas vivre cela un jour en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique francophone. Je n’imaginai pas devoir interroger la ministre de la Culture pour m’assurer que le financement d’un festival comme Esperanzah! serait maintenu. Je vous remercie de m’avoir rassurée sur ce point, mais voilà où nous en sommes. Nous en venons à vous demander la liste complète des bénéficiaires de subventions pour être sûrs que les opérateurs les plus subversifs, ceux qui critiquent la société dans le bon sens du terme, qui l’interrogent, qui nous font progresser, continueront d’être subventionnés. C’est la même chose dans le domaine du cinéma.

Sommes-nous bien sûrs d’avoir tous les points de vue? Certains opérateurs ne seront-ils pas la cible de discrimination? Vos éléments de réponses nous rassurent, car ils nous garantissent que la société dans laquelle nous vivons reste un lieu où la critique du pouvoir en place est possible, où le pouvoir public finance la critique, les contestations, les contre-pouvoirs, simplement parce que ce sont des ciments de la démocratie.

1.17 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Fréquentation des salles de cinéma»

Mme Fadila Laanan (PS). – Lors de la dernière réunion de commission, ma collègue Isabella Greco a rappelé la vitalité de la production cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, une étude a démontré que notre cinéma allie la qualité artistique et la rentabilité économique, loin des préjugés souvent véhiculés à son sujet.

Plus récemment, le journal «L’Écho» a rapporté les chiffres de fréquentation des salles de cinéma en Belgique et les résultats sont nettement moins bons. En effet, la fréquentation des salles aurait baissé de 8 % en 2024 et de 25 % par rapport aux années précédant la crise sanitaire, tous films confondus. Cette double tendance n’est pas nécessairement contradictoire au vu de la multiplication des canaux de diffusion, mais elle reste quand même inquiétante pour les gestionnaires de salles de cinéma.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous de données spécifiques à la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet? Dans le cadre d’une analyse plus fine encore, pouvez-vous nous dire si les salles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont concernées également? Si oui, dans quelles proportions?

Quels facteurs objectifs expliquent-ils ces tendances, comme l’augmentation des prix des places, en particulier dans les salles privées, et l’extension de l’offre des plateformes en ligne? Enfin, quelles actions envisagez-vous pour soutenir les cinémas?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je rappelle que la Commission du cinéma fonctionne de manière

rigoureuse et professionnelle. Composée de 130 experts issus de tous les segments de ce secteur, elle assure un soutien essentiel aux projets cinématographiques tout en faisant face à une augmentation significative des demandes.

En 2024, 750 projets ont été soumis contre 434 en 2016, avec un taux de recevabilité de 28 %. Ce sont donc 7 projets sur 10 qui sont refusés et cela peut créer des frustrations.

Le cinéma belge francophone est riche et diversifié. Certains efforts ont été consentis pour élargir les genres représentés, allant de la comédie à l'aventure, en passant par le cinéma de genre. Loin des idées reçues, notre cinéma ne se limite pas aux films sociaux. Je ne résiste pas à vous citer quelques récents exemples: «*Largo Winch*», film d'aventure; «*L'Art d'être heureux*», une comédie; «*La nuit se traîne*», un thriller d'action qui a triomphé lors des Magritte du cinéma.

Concernant la rentabilité du cinéma, les films français essuient les mêmes critiques que ceux du cinéma belge. En France, seulement 2 % des films français sont rentables grâce à leurs recettes en salles. Cependant, ces chiffres d'exploitation se basent uniquement sur les sorties en salle. Il serait donc réducteur de limiter la durée de vie d'un film à ce seul moment. En réalité, les films ont une longévité bien plus grande, car leur exploitation se poursuit sur les plateformes de *streaming* et les offres numériques.

En Belgique, la rentabilité du secteur repose sur l'impact économique des dépenses effectuées à l'échelle du pays ou des Régions avec un ratio d'un euro investi pour cinq euros dépensés en Région. Ces données montrent que l'activité est très rentable, comme l'a montré récemment l'étude de Deloitte portant sur l'impact du secteur audiovisuel dans l'économie belge.

Le modèle belge s'inscrit dans une logique européenne où les sociétés de production indépendantes élaborent leur financement en collaboration avec des fonds publics et des partenaires internationaux. Ce système garantit l'indépendance artistique et la diversité culturelle, même s'il demande au producteur une expertise créative et économique.

L'hypothèse d'une baisse d'attractivité du cinéma belge auprès du public doit être nuancée. En effet, la tendance de 2024 était très bonne par rapport à celle de 2023. Les films belges francophones soutenus à la production par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) ont attiré 268 995 spectateurs contre 107 112 en 2023. Cela représente une hausse de presque 139 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Enfin, la baisse générale de fréquentation des salles en 2024 concerne principalement la Flandre, ainsi que les grands groupes et multiplexes, notamment en raison de la diminution du nombre de films américains distribués cette année-là.

J'ai rencontré récemment la Fédération des cinémas de Belgique (FCB) qui représente 98 % des exploitants. Elle m'a alertée au sujet des difficultés rencontrées

et nous explorons des solutions ensemble. Mon cabinet travaillera en concertation avec la FCB pour accompagner le secteur face à l'ensemble de ces défis.

Par ailleurs, les cinémas d'art et d'essai et les cinémas indépendants affichent une progression de leur fréquentation. La tendance se confirme également dans les résultats des films belges francophones.

En ce qui concerne les salles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'administration ne dispose pas encore des chiffres définitifs de 2024. En effet, les opérateurs doivent soumettre leurs données avant le 30 juin 2025 lors du versement de la deuxième tranche de la subvention. Cependant, selon Maxbox, une plateforme où les exploitants encodent eux-mêmes les données, ces cinémas subventionnés ont connu une hausse de fréquentation de 8,8 % en 2024 par rapport à 2023 passant ainsi de 1,14 million à 1,24 million d'entrées.

Cette tendance positive concerne presque tous les cinémas soutenus, avec des hausses de plus de 10 % pour des établissements comme le Cinéma Aventure, Quai10, Le Parc, Le Cinéma Galeries, Le Churchill et Le Palace. En comparaison avec 2019, la fréquentation de ces cinémas a progressé de 37,4 %.

Comment expliquer ces tendances? L'évaluation de l'édition 2024 de l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma» révèle que le prix reste la principale cause d'attractivité, bien plus que l'offre de films. Ces éléments relativisent toutefois l'opposition entre cinéma commercial et cinéma d'auteur. Malgré certaines tendances générales de fréquentation, les cinémas soutenus par la Fédération continuent de montrer des signes de résilience, avec des résultats positifs qui justifient entièrement, à ce stade, le maintien du soutien actuel. Le cinéma belge repose sur un équilibre subtil entre soutien public, indépendance et audace. Cette singularité est une force que nous devons continuer à préserver.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, les données chiffrées que vous citez sont assez réjouissantes, malgré le contexte. Ma question orale m'a permis d'obtenir un éclaircissement sur l'article de «*L'Écho*», qui est quelque peu maussade. Le sujet mérite que toutes les statistiques soient analysées et pas seulement les audiences, qui ne sont pas très élevées. Le secteur du cinéma fait l'objet de beaucoup de fantasmes et de spéculations. Il est donc utile d'obtenir des réponses précises et d'arrêter d'avoir des préjugés.

1.18 Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Programme «Auteurs en classe»»

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Coordonné par le Service général des lettres et du livre (SGLL) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le programme «Auteurs en classe» constitue un formidable outil pédagogique favorisant la rencontre entre les élèves et des auteurs et autrices belges francophones.

Ce dispositif permet de sensibiliser les jeunes à la lecture, à la création littéraire et aux métiers du livre, tout en contribuant à la valorisation du patrimoine littéraire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Récemment mis en lumière à l'occasion de la visite de Sa Majesté la Reine Mathilde lors d'une rencontre avec l'écrivaine Geneviève Damas, le programme «Auteurs en classe» rencontre un succès indéniable, avec près de 1 500 rencontres organisées annuellement, impliquant plus de 200 auteurs et touchant quelque 27 000 élèves.

Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous dresser un bilan actualisé du programme «Auteurs en classe», en mettant en évidence son évolution ces dernières années en termes de participation des écoles, d'auteurs impliqués et de budget alloué? L'impact du programme sur la motivation à la lecture et l'intérêt des élèves pour la littérature a-t-il été évalué? Si oui, quels sont les principaux enseignements? Envisagez-vous des collaborations supplémentaires avec d'autres acteurs des secteurs du livre, de la culture ou de l'éducation afin d'amplifier la portée du programme? Où en est l'adoption de l'arrêté portant exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des Langues, des Lettres et du Livre?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le programme «Auteurs en classe» est présenté sur plusieurs plateformes, notamment sur le site du SGLL et sur le portail Objectif plumes. Ces pages rassemblent toutes les informations nécessaires, aussi bien pour les auteurs et autrices souhaitant y participer que pour les enseignants et enseignantes qui veulent en bénéficier. Ce programme est également mis en avant sur le portail du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), parmi les dispositifs culturels permanents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux côtés du programme «Cinéastes en classe».

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés, y compris l'enseignement supérieur. Cependant, ce sont surtout les écoles fondamentales qui ont recours à ce programme, suivi des établissements d'enseignement secondaire. Ce succès dans l'enseignement fondamental s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les enseignants de ce niveau prennent en charge la majorité des cours, ce qui leur offre plus de flexibilité pour organiser et préparer les rencontres. Ensuite, comme l'apprentissage de la lecture se fait principalement en primaire, la venue d'un auteur favorise des pratiques de lecture et leur donne du sens. Enfin, le PECA, qui impose l'organisation d'activités culturelles dans les écoles, encourage les enseignants à choisir ce dispositif, car il est à la fois simple à mettre en œuvre et entièrement subventionné.

Le programme connaît une croissance continue. En 2019, il comptabilisait 1 043 rencontres, touchant 22 000 élèves. En 2023, il est passé à 1 800 rencontres, impliquant 38 000 élèves dans 436 écoles fondamentales et 168 écoles secondaires

participantes. Cependant, cet engouement pose un défi. Les ressources disponibles, tant humaines – avec 2,5 équivalents temps plein (ETP), dont deux détachés pédagogiques – que budgétaires – avec 180 000 euros – ne suffisent plus à répondre à une demande qui augmente avec le déploiement du PECA.

Des adaptations sont régulièrement effectuées pour améliorer le programme. De nouvelles collaborations voient aussi le jour, notamment avec le programme «Cinéastes en classe», qui permet d’accueillir conjointement des artistes du cinéma et de la littérature. Je mentionnerai aussi le Centre belge de la bande dessinée, qui contribue au choix des contenus et met à disposition des écoles des malles de bandes dessinées en prêt gratuit. L’équipe du programme «Auteurs en classe» reste à l’écoute des besoins des enseignants et des auteurs, avec la volonté constante d’améliorer ce formidable outil de promotion de la lecture et de la création littéraire belge francophone. Enfin, l’arrêté d’exécution du décret de 2024 sera à l’ordre du jour d’une prochaine réunion du gouvernement.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Cette initiative est très intéressante; elle est simple à organiser et gratuite pour les écoles. J’entends que la demande augmente et j’ai conscience des contraintes budgétaires. Une précédente question orale abordait la thématique de la culture pour tous. À cet égard, le livre est une véritable porte d’entrée vers la culture et il touche tous les niveaux de l’enseignement, en particulier le fondamental. J’ai regardé une vidéo dans laquelle les enseignants et les auteurs disaient tout le bien qu’ils pensaient de cette activité. Je vous recommande donc de continuer à y porter une attention particulière, Madame la Ministre-Présidente.

1.19 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Festival international du film de comédie de Liège (FIFCL)»

Mme Valérie Bluge (MR). – Chaque année en novembre, la ville de Liège accueille le Festival international du film de comédie de Liège (FIFCL). En tant que Liégeoise et amatrice de cinéma, je participe à ce festival depuis plusieurs années maintenant.

La neuvième édition du FIFCL s’est déroulée du 6 au 10 novembre 2024 et a enregistré des chiffres impressionnants, qui sont en progression année après année. Ainsi, en 2024, 32 séances ont été organisées, dont 7 avant-premières, 4 rencontres exceptionnelles avec les artistes, près de 350 bénévoles, 270 invités nationaux et internationaux, plus de 21 500 festivaliers et un taux de remplissage des salles supérieur à 90 %. Ces chiffres témoignent de la croissance continue et du succès du FIFCL qui s’affirme comme un événement majeur dédié à la comédie internationale en Europe, et surtout de l’intérêt du public pour le cinéma de comédie.

Par ailleurs, depuis sa création, le festival a accumulé des statistiques impressionnantes: 102 847 festivaliers, 289 films projetés de 47 nationalités, 52 avant-premières nationales, 1 200 invités, 1 500 bénévoles, 350 accréditations de presse. Ces données démontrent l'importance croissante du FIFCL sur la scène cinématographique internationale et le sérieux de ce festival qui se maintient d'année en année.

La presse salue ce festival et les artistes nationaux comme internationaux y participent avec plaisir. Parmi les artistes accueillis, je citerai notamment Benoît Poelvoorde, Carole Bouquet, André Dussollier, Ludivine Reding, Clara McGregor, Nadia Kounda et Giuseppe Maggio. Il s'agit d'artistes belges et étrangers. Ce festival apporte un rayonnement à la Communauté française et aussi à la ville de Liège, qui en avait bien besoin ces dernières années.

Madame la Ministre-Présidente, votre intérêt pour la culture, le cinéma et ce festival sont connus. Vous avez d'ailleurs honoré le festival de votre présence lors de la séance d'ouverture et le gouvernement l'a soutenu en lui octroyant 100 000 euros en subventions facultatives en 2024. Le gouvernement souhaite à la fois éviter que les opérateurs culturels doivent survivre avec des subventions facultatives et éviter le fait du prince par le saupoudrage de ces dernières. Malgré tous ces éléments, le FIFCL a une nouvelle fois reçu un avis défavorable de la Commission d'avis du cinéma, organe de gouvernance culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sa demande d'aide structurelle aux opérateurs audiovisuels. Toutes les raisons que je viens de mentionner témoignent pourtant de la qualité du festival et de son rayonnement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, quelles sont les motivations de cet avis défavorable?

Bien entendu, il est important de soutenir des œuvres sérieuses, qui mettent en lumière des difficultés sociales et des phénomènes de société importants dans des œuvres artistiques. Ne pensez-vous toutefois pas qu'il devrait rester une place pour la culture de comédie, qui constitue une porte d'entrée pour des œuvres culturelles au sens plus large et reste plus accessible pour un public élargi?

L'an prochain, le FIFCL en sera à sa dixième édition. Il serait heureux qu'il puisse compter sur le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand pourrait-il soumettre une nouvelle demande d'aide?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'avis défavorable rendu par la Commission du cinéma repose sur l'analyse des critères définis par le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle. Bien que les festivals contribuent au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission du cinéma examine les demandes en fonction de critères spécifiques, notamment l'intérêt culturel, la viabilité économique et l'impact sur le secteur audiovisuel. En l'espèce, plusieurs éléments ont été identifiés comme nécessitant des améliorations, dont

le besoin de renforcer la ligne éditoriale, de développer davantage de collaborations internationales et d'initiatives destinées aux professionnels, comme les bourses d'écriture, ou encore d'élargir les actions destinées au public scolaire.

Par ailleurs, au sujet de la place et du soutien accordés à la culture de comédie, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) organise depuis quelques années des *master class* gratuites avec des réalisateurs et scénaristes renommés, destinées aux professionnels du cinéma, afin de les inciter à se lancer dans ce genre cinématographique. Parmi les invités récents figuraient Michel Hazanavicius, Jean-Pascal Zadi, Dany Boon ou encore Michel Leclerc. Une invitation avait d'ailleurs été adressée au FIFCL pour réfléchir à l'organisation, en partenariat avec le CCA, d'une *master class* avec un réalisateur ou un scénariste lors du festival. Cette initiative n'a malheureusement pas abouti, mais reste d'actualité pour la prochaine édition.

Enfin, il est possible de soumettre une nouvelle demande d'aide. La prochaine période de dépôt pour les opérateurs audiovisuels aura lieu en 2026 et concernera les années 2027 et 2028. Il serait opportun que le FIFCL prépare dès à présent son dossier, en tenant compte des critères d'évaluation de la Commission du cinéma.

Le CCA propose également une aide en visibilité, d'un montant maximal de 1 500 euros, notamment destinée aux festivals non soutenus structurellement. Le FIFCL en a bénéficié en 2024 et pourra, sous réserve de remplir les conditions requises, renouveler sa demande en 2025 et en 2026.

Mme Valérie Bluge (MR). – Le FIFCL a besoin de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de même que cette dernière a également besoin de ce festival. En effet, l'obtention d'un agrément et d'une subvention structurelle de notre Fédération permettrait à ce festival de poursuivre de façon sereine ses activités au-delà de sa dixième édition.

La ville de Liège et le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient aussi de retombées économiques découlant directement de ce festival. Chaque euro investi profite ainsi aux visiteurs, aux musées ou aux lieux culturels qui sont loués. Je déplore que les organisateurs soient toujours dans l'attente d'une subvention, qui n'est d'ailleurs que facultative, et l'on connaît les moyens limités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, le cinéma de comédie est la porte d'entrée vers un cinéma plus pointu, particulièrement pour les plus jeunes. Ce festival mérite donc une reconnaissance et du soutien.

Enfin, dans un précédent avis, il avait été souligné qu'il n'existait pas d'atelier d'écriture dans ce festival. Dans l'édition de l'année dernière, les organisateurs du FIFCL en ont donc proposé un. Certes, ils ne l'ont peut-être pas fait en collaboration avec le CCA, mais cela pourrait être le cas à l'avenir afin de faire rayonner ce genre cinématographique.

1.20 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Impact du Plan «Oxygène» sur la culture liégeoise»

M. Charles Gardier (MR). – La ville de Liège a besoin d’argent. Un prêt de 110 millions d’euros est prévu pour elle dans le cadre du Plan «Oxygène» de la Région wallonne. Cependant, pour obtenir cet argent, la ville va devoir accepter de faire des économies.

Dans ce cadre, des opérateurs culturels importants risquent d’être durement touchés. L’Opéra Royal de Wallonie (ORW) craint qu’une application stricte entraîne un risque de faillite. Ses trois bâtiments appartiennent à la ville et sont mis à disposition gratuitement. À cela s’ajoute une diminution de 25 % de la dotation octroyée par la ville.

L’ORW n’est pas le seul opérateur concerné. Le Théâtre de Liège va perdre 65 000 euros de dotation, tandis que l’Orchestre philharmonique royal de Liège (OPRL) va, lui aussi, perdre une part importante de sa dotation.

Madame la Ministre-Présidente, quelle sera votre attitude dans ces dossiers qui touchent au bon fonctionnement des finances publiques sur le long terme, mais qui risquent aussi d’avoir très vite des conséquences dramatiques sur la sauvegarde culturelle de la ville de Liège et, plus largement, de la province de Liège et de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel appui la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle apporter dans l’accompagnement de ces structures iconiques?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Il est en effet légitime de s’inquiéter des répercussions du Plan «Oxygène» sur les finances des grandes villes wallonnes, en particulier sur le soutien aux opérateurs culturels. Le financement des prêts par le Centre régional d’aide aux communes (CRAC) implique des économies qui peuvent toucher des services essentiels à la population ou certains opérateurs culturels, notamment par la réduction des dotations et la remise en question de la mise à disposition de bâtiments communaux et/ou de personnel.

En ce qui concerne l’impact précis sur les opérateurs culturels liégeois, mes services poursuivent l’analyse des conséquences potentielles. À ce jour, ils manquent encore d’informations consolidées. Soyez assuré, Monsieur le Député, que la Fédération Wallonie-Bruxelles demeure attentive à la situation et veille à accompagner les structures concernées.

En outre, mon cabinet est en contact avec les fédérations représentatives du secteur, notamment la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) et l’Association des centres culturels, afin de mieux appréhender les besoins des opérateurs et d’anticiper les mesures les plus adaptées. Nous restons disponibles pour un échange constructif dès que nous disposerons d’éléments plus concrets et nous

ne manquerons pas de rapporter les contraintes du secteur culturel à nos collègues wallons.

M. Charles Gardier (MR). – Ces structures sont importantes, iconiques et essentielles au déploiement de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. La situation suscite de réelles inquiétudes, mais je suis rassuré de constater que vous en avez pleinement conscience, Madame la Ministre-Présidente, et que vous êtes ouverte à la discussion avec les structures en question afin de franchir ce cap difficile.

1.21 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Défis rencontrés par les organisateurs de la cérémonie des Magritte»

M. Guillaume Soupert (MR). – Depuis leur création en 2011, les Magritte du cinéma sont un rendez-vous incontournable du milieu du cinéma belge francophone. Pourtant, à l’approche de leur quatorzième édition, des défis nouveaux ont émergé quant à la pérennité de l’événement et ils inquiètent le président de l’Académie André Delvaux, organisateur des Magritte.

En effet, l’académie organisatrice est préoccupée par les difficultés financières de plus en plus récurrentes. Elle fait face à un désinvestissement de sponsoring du secteur privé. La RTBF prévoit, elle aussi, une diminution logique du financement qu’elle allouait auparavant, vu son implication dans l’organisation de la cérémonie.

Au-delà de l’aspect financier, malgré une audience en baisse lors des dernières éditions, la direction assure que cette cérémonie est d’une grande importance et permet de mieux faire connaître au public le cinéma belge francophone.

Depuis la rédaction de ma question, d’autres difficultés ont émergé. Les audiences sur Auvio ont été particulièrement basses. Le président de l’Académie André Delvaux est démissionnaire et aucun successeur n’est encore connu. Il s’est ensuivi que l’exécuteur testamentaire de René Magritte a indiqué lancer une réflexion afin de ne plus associer le nom du peintre à la cérémonie, ce qui pourrait poser un problème de taille.

Madame la Ministre-Présidente, quelle analyse faites-vous de la situation actuelle des Magritte du cinéma et de la baisse du soutien privé à la cérémonie? Que pensez-vous de l’étude de l’Union des producteur·ices francophones de films & séries (UPFF+) sur le sujet? Avez-vous rencontré les organisateurs de la cérémonie? Le cas échéant, qu’est-il ressorti de ces discussions? Comment pouvez-vous garantir la pérennité de la visibilité du secteur cinématographique lors des Magritte?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La Fédération Wallonie-Bruxelles est à l’initiative de la création des Magritte du cinéma, même si le projet est désormais autonome. Elle soutient

l'événement depuis la première heure. Aujourd'hui, le gouvernement ne remet pas ce soutien en cause, mais l'Académie André Delvaux doit nous présenter un projet crédible pour les prochaines années. Les Magritte du cinéma sont effectivement en danger aujourd'hui. Le président de l'Académie André Delvaux, Patrick Quinet, s'est totalement investi dans l'organisation de l'événement pendant près de quinze ans. Il a accompli un travail remarquable et je l'en remercie. Sa démission est un coup dur et il faudra trouver la bonne personne – ou les bonnes personnes – pour le remplacer et poursuivre l'événement. Des pistes existent, mais il est prématuré d'en parler.

Au fil des années, le financement de l'événement est de plus en plus complexe. S'il a pu avoir lieu en 2025, c'est notamment grâce au soutien exceptionnel complémentaire que j'ai décidé d'octroyer à l'ASBL Académie Paul Delvaux après avoir rencontré ses gestionnaires à la fin de l'année 2024. Ce soutien a permis à l'ASBL de produire elle-même, pour la première fois, cette quatorzième édition au lieu d'en confier la production à la RTBF ou à Be tv comme ce fut le cas par le passé. Tous ont d'ailleurs salué l'organisation de cette quatorzième édition qui était une belle réussite.

À la suite de la cérémonie, certains propos faisant allusion à des audiences au plus bas m'ont frappée. Il me semble que le chiffre de 15 000 spectateurs visionnant la cérémonie sur Auvio est impressionnant, compte tenu du public de niche qui fréquente la plateforme. Personnellement, je ne doute aucunement de l'intérêt du public belge pour son cinéma. Cependant, il s'agit désormais de repenser l'événement et d'évaluer dans quelle mesure la profession s'investit pour le pérenniser. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra pas le porter seule. L'apport du secteur professionnel, du secteur privé et des diffuseurs est indispensable.

J'ai déjà rencontré les organisateurs à la fin de l'année 2024 et je ne manquerai pas de les rencontrer à nouveau: d'une part, pour tirer un bilan de l'édition écoulée et, d'autre part, pour les entendre sur la suite qu'ils réservent à la démission de M. Quinet avant de rencontrer, le cas échéant, de nouveaux interlocuteurs pour envisager les perspectives d'avenir potentielles des Magritte du cinéma.

M. Guillaume Soupart (MR). – Développer un projet solide et crédible pour ces prochaines années est vraiment nécessaire. Il faudra dresser le bilan de cette édition et trouver qui seront les nouveaux interlocuteurs. Je considère que le but de cette cérémonie n'est pas d'avoir un public de niche de quelque 15 000 personnes qui la regardent sur Auvio. Son objectif est que le grand public voie les belles réalisations du cinéma belge et nous sommes sans doute d'accord sur ce point, Madame la Ministre-Présidente. Une audience de 15 000 personnes ne me paraît donc pas suffisante pour obtenir de futurs soutiens financiers. La cérémonie risque à terme de disparaître, car si l'engouement du public est faible, les annonceurs ne seront pas très intéressés de participer à l'événement. Je vous remercie néanmoins pour votre suivi et pour le soutien exceptionnel que vous avez accordé

en 2024. Il est utile que le cinéma belge soit mieux connu par la population. Nous devons cependant encore travailler sur certaines difficultés.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Vincent Palermo, intitulée «Bilan des actions de la Commission des seniors», de Mme Sabine Roberty, intitulées «Universités du troisième âge» et «Semaine de la musique belge – édition 2025», de Mme Caroline Desalle, intitulées «Publication de l'étude “*Compter, contourner, créer. Trajectoires d'artistes femmes et minorités de genre en Fédération Wallonie-Bruxelles*”» et «Défis du cinéma belge francophone», de Mme Anne Lambelin, intitulée «Représentation des figures féminines dans le cinéma et la littérature», et de M. Grégory Chintinne, intitulée «Application du programme “Auteurs en classe”», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h45.*